

Circulaire n° 5575/SG du 21 février 2012 relative à la suppression des termes 'Mademoiselle', 'nom de jeune fille', 'nom patronymique', 'nom d'épouse' et 'nom d'époux' des formulaires et correspondances des administrations

21/02/2012

[Consulter cette instruction en PDF](#)

Résumé : Suppression des termes 'Mademoiselle', 'nom de jeune fille', 'nom patronymique', 'nom d'épouse' et 'nom d'époux' des formulaires et correspondances des administrations.

Nombre d'annexes : 0

NOR : PRMX1205713C | Numéro interne : 5575/SG | CERFA : | Référence de publication au Journal officiel ou au Bulletin officiel :

- Auteur :Le Premier ministre
- Destinataire(s) :M. le ministre d'Etat, Mmes et MM les ministres, Mmes et MM les secrétaires d'Etat, MM les préfets de région, Mmes et MM les préfets de département
- Signataire :François Fillon
- Catégorie :
 - - Interprétation à retenir, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge, lorsque l'analyse de la portée juridique des textes législatifs ou réglementaires soulève une difficulté particulière.
- Type :
 - - Instruction aux service déconcentrés : oui
 - - Instruction du Gouvernement : oui
- Texte(s) de référence :
- Circulaires qui ne sont plus applicables :
- Date de mise en application :
- Mots clefs : Fonction publique Administration
- Autres mots clefs :formalités administratives